

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

14 septembre 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à la Place Auckland, 22, rue de l'Église en raison de la COVID-19, le 14 septembre 2020 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Perry Bell a motivé son absence.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **20h00**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-01

Il est proposé par **Pierre Blouin**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en insérant les points 7.1.2 et 6.2.3 avant l'adoption des procès-verbaux.

ADOPTÉE

7.1.2 Dépôt du rapport financier

2020-09-02

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'adopter le rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur tel que présenté à ce Conseil par la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

6.2.3 Camping : Contrats et tarification

Le comité du camping fait état de la dernière saison, qui a été très achalandée, et expose leurs demandes pour l'amélioration des installations. Une rencontre du comité du camping avec des représentants du Conseil est prévue avant le budget pour évaluer la réalisation des divers projets pour la saison 2021.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-03

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 3 et 31 août 2020, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés avec la modification du point 7.3.3 du procès-verbal du 3 août pour rectifier une faute de frappe dans le mot voirie.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question parmi le public présent.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et social au gouvernement du Québec

2020-09-04

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique;

ET de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉEⁱ

5.2 Demande à la CPTAQ Paul Vallée

2020-09-05

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Paul Vallée inc. et Paul Vallée inc sont en restructuration;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent transférer certains de leurs terrains à l'entreprise qui les utilise soit :

- Paul Vallée inc. transfère à Les Entreprises Paul Vallée inc deux terrains, soit un garage et un terrain servant de débarcadère du bois;
- Les Entreprises Paul Vallée inc. transfère un terrain riverain au cours d'eau où Paul Vallée inc puise son eau d'arrosage ;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU que la municipalité appuie la demande de Les Entreprises Paul Vallée inc et Paul Vallée inc.

ADOPTÉEⁱⁱ

5.3 Demande à la CPTAQ Ferme Laitdorey SENC

Audrey Turgeon se retire de la discussion

2020-09-06

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur un échange de parcelles de terrain en fonction des besoins de chacun;

CONSIDÉRANT QUE cet échange implique environ 2,8 hectares de terre contigu;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que la municipalité appuie la demande de Ferme Laitdorey SENC.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le conseiller Marc Bégin a participé à une réunion de S.I.C.A. le 12 août 2020 ainsi qu'à une réunion de l'Office Régional de l'Habitation le 8 septembre 2020. La conseillère Audrey Turgeon a participé le 1^{er} septembre 2020 à une réunion du comité du camping.

6.2 Développement économique et social

En l'absence de l'agente de développement, la directrice générale fait part au Conseil du suivi des dossiers en cours.

6.2.1 Journée Internationale des aînés 2020

Le 1^{er} octobre aura lieu la journée internationale des aînés. Un message remerciant les aînés pour leur contribution sera fait dans l'Envol, sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur le panneau numérique aux Loisirs.

6.2.2 RÉCIM volet 1

2020-09-07

CONSIDÉRANT QUE la salle des Loisirs se détériore;

CONSIDÉRANT QUE le RÉCIM volet 1 offre des aides financières pour la réfection et la construction de nouvelles infrastructures municipales;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale pour faire la demande à RÉCIM volet 1 pour la réfection de la salle des Loisirs.

ADOPTÉE

6.2.3.1 Ouverture de compte chez Desjardins

2020-09-08

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage augmente au camping;

CONSIDÉRANT QUE les virements faciliteraient la procédure des réservations et des locations des terrains de camping;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU d'ouvrir un compte chez Desjardins pour accepter les virements de fonds pour les réservations et les locations des terrains du camping;

ET de désigner les mêmes signataires que le compte de la municipalité soit le maire, Yann Vallières et la directrice générale, Sarah Lévesque.

ADOPTÉE

6.2.3.2 Dédommagement des bénévoles à l'accueil

Ce point est reporté à un prochain Conseil après la rencontre avec le comité du camping.

6.2.3.3 Résolution pour changement de représentant à Camping Québec

2020-09-09

CONSIDÉRANT QUE les données du Camping Vert de Saint-Isidore-de-Clifton à Camping Québec ne sont plus valides;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant du Camping Vert de Saint-Isidore-de-Clifton est la municipalité;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de nommer la directrice générale adjointe comme représentante de l'exploitant;

ET RÉSOLU que le maire de la municipalité signe la résolution demandée par Camping Québec pour effectuer ces changements.

ADOPTÉE^{iv}

6.2.4 Shuffle Board

Le béton doit être coulé prochainement et une armoire de rangement sera construite.

6.2.5 PAFIR

Les travaux sont terminés, il reste des sommes pour l'achat de bancs pour le parc des jeux aux Loisirs.

6.2.6 Remise de prix Potagers et Jardins fleuris

Cette activité a rassemblé 11 participants pour une dépense de 1 300\$. La remise des prix se fera le 30 septembre à 18 :30 à la Place Auckland.

6.2.7 Lac à l'épaule

Deux soirées seront nécessaires pour discuter du terrain au centre du village ainsi que divers projets afin de mieux planifier le budget 2021.

6.2.8 Frais de déplacements de la stagiaire en travail social et stage hiver 2021

2020-09-10

CONSIDÉRANT QU'une stagiaire est disponible pour appuyer l'agente de développement dans son travail;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU que les coûts de déplacement de la stagiaire soient défrayés par la municipalité pour un montant de 360\$. Un montant de 120 \$ sera remboursé par le C.E.G.E.P.

ADOPTÉE

6.3 Correspondance MAMH

La directrice générale présente au Conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.4 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au Conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

6.5 Protocole d'entente PRIMEAU

2020-09-11

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans le cadre du PRIMEAU nécessitent une deuxième entente;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, Yann Vallières, de signer le protocole d'entente entre la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU.

ADOPTÉE

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La secrétaire-trésorière commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 août 2020 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Rapport du maire

2020-09-12

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le rapport du maire soit adopté et expédié aux citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE^v

2020-09-13 **ANNULÉE**

7.1.3 Signature annuelle des politiques pour les employés

La directrice générale informe le Conseil que les politiques des employés seront lues annuellement pour s'assurer de leur validité.

7.1.4 Offre de services 2021 Cain Lamarre

2020-09-14

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'informations juridiques sont essentielles à la bonne marche de la municipalité;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

7.1.5 Appel d'offres déneigement bureau municipal Loisirs et école

Ce point est reporté au prochain Conseil pour une résolution.

7.1.6 Voûte de la caisse pour les archives

Les responsables de la caisse Desjardins donnent leur accord pour l'accès à la voûte, sans frais, sur les heures d'ouverture de la caisse. La voûte n'est pas barrée. Si la municipalité a besoin que la voûte soit barrée elle devra défrayer les frais du serrurier.

7.1.7 Enjeux municipaux sur les compétences fédérales

La directrice générale informe le Conseil que les enjeux municipaux sur les compétences fédérales doivent être discutés dans une prochaine réunion avec la ministre Marie-Claude Bibeau. Le Conseil doit lui faire part des enjeux qui le préoccupe.

7.1.8 Vacances directrice générale adjointe

La directrice générale adjointe souhaite prendre la semaine du 11 octobre 2020 de vacances et déplacer le congé de la Fête de l'Action de Grâce au vendredi le 9 octobre 2020.

7.1.9 Évaluation du poste d'agente de développement et de loisirs

2020-09-15

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de Covid-19 réduit grandement les activités liées aux loisirs et au développement;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire n'apporte pas les résultats attendus;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est responsable de la saine gestion des finances et doit ainsi refaire la vérification des dossiers de développement et de loisirs;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'analyser le poste d'agente de développement et de loisirs, dans un souci de saine gestion, et d'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à prendre les mesures nécessaires selon la conclusion de l'analyse.

ADOPTÉE

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport sur la sécurité incendie

Pierre Blouin fait part des sorties des pompiers pour le mois d'août et début septembre :

- 4 août accident route 253
- 5 août fausse alarme à Martinville
- 14 août feu dans un véhicule
- 20 août alerte chez Champeau mais pas de feu
- 6 septembre vérification d'un feu
- 10 septembre alarme chez Champeau qui s'est réglée d'elle-même

7.3 Voirie

LA directrice générale, Sarah Lévesque, fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.1 Vente niveleuse Champion 1990

2020-09-16

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse Champion 1990 n'est plus utilisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre pour sa vente;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de vendre la niveleuse au coût de 4 000 \$.

ADOPTÉE

7.3.2 Appel d'offre sable d'hiver

2020-09-17

Soumissionnaire	Prix Tonne (avant taxes)			KM	Meilleur prix 1 000 tonne Moitié/moitié
	Transport fournisseur	Sans transport	Transport voirie		
Scierie Labranche	9,75 \$	6,25 \$	3,63 \$	7,1	8003,50 \$
Gravière Bouchard	13,30 \$	4,30 \$	10,13 \$	28,8	8810,03 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est la Scierie Labranche;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter le plus bas soumissionnaire, soit la Scierie Labranche, conditionnelle à un test conforme de granulométrie.

ADOPTÉE^{vi}

7.3.3 Adhésion et formation COMBEQ directeur de la voirie

2020-09-18

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter l'adhésion du directeur de la voirie à la COMBEQ au coût de 380\$.

ADOPTÉE

7.3.4 Achat camion de poubelles

2020-09-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a un camion de poubelles à vendre au montant de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le camion soit vendu tel que vu et sans garantie et que le contremaître de voirie l'a inspecté et qu'il est satisfait de l'état de ce camion;

CONSIDÉRANT QUE la prise de possession soit le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le camion a les caractéristiques suivantes :

Marque	International
Modèle	7600
Année	2006
Numéro de série	1HTWYAHT66J287700

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de mandater le maire, Yann Vallières, ainsi que la directrice générale, Sarah Lévesque, pour la signature des documents à la SAAQ.

ADOPTÉE

7.3.5 TEC formation en ligne

2020-09-20

CONSIDÉRANT QUE la formation des employés de voirie concernant la conduite de véhicules lourds est un enjeu de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la formation est au coût de 35,00 \$

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que la municipalité défraie la formation en ligne aux employés de la voirie au coût de 35,00 \$.

ADOPTÉE

7.3.6 Formation COMBEQ sur l'épandage des sels de voirie

2020-09-21

CONSIDÉRANT QUE l'épandage des sels de voirie comporte des enjeux de sécurité pour les usagers ainsi que des enjeux environnementaux;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de défrayer la formation sur l'épandage des sels de voirie au coût de 300\$ pour les employés de la voirie.

ADOPTÉE

7.3.7 Signatures des contrats des employés de voirie

2020-09-22

CONSIDÉRANT QUE les contrats des employés de voirie ont été signés en septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale a été établie par le maire et la directrice générale;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU que les contrats des employés de voirie se prolongeront jusqu'au 31 décembre 2021;

ET que la grille salariale soit utilisée pour renouveler les futurs contrats des employés de voirie.

ADOPTÉE

7.3.8 Embauche d'un camionneur

2020-09-23

CONSIDÉRANT QU'un poste de camionneur s'est libéré par le départ de Frédéric Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE les contrats se renégocient pour le budget en début d'année;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'embaucher Kevin Pouliot au poste de camionneur pour une première période de probation de 3 mois se terminant le 5 janvier 2021.

ADOPTÉE

7.3.9 Acquisition et ouverture du Chemin qui traverse le lot 5 403 265 (Chemin Marquis)

Le conseiller Pierre Blouin se retire des discussions

2020-09-24

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 403 265 est traversé par un chemin qui sert d'accès aux propriétaires des lots à l'ouest de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin était autrefois un chemin public bordé par les lots 28a-P et 27b-P, mais qu'il a été fermé par le Conseil municipal du Canton de Clifton Partie-Est en 1995, lors de l'adoption du Règlement 02-95 ;

CONSIDÉRANT QUE par l'effet des articles 797 et suivants du Code municipal, tels qu'en vigueur en 1995, la fermeture d'un chemin public entraînait sa rétrocession automatique aux propriétaires des terrains en bordure du chemin aboli ;

CONSIDÉRANT QUE par l'effet de la rétrocession, le chemin a été intégré au lot 5 403 265;

CONSIDÉRANT QU'à ce moment, aucune servitude de passage n'a été consentie aux propriétaires à l'ouest des lots qui sont maintenant désignés comme le lot 5 403 265 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés à l'ouest de ce lot sont donc juridiquement enclavées, même si un accès est toléré par le propriétaire actuel du lot 5 403 265 ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est susceptible de causer un préjudice aux propriétaires de ces lots ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation afin d'assurer aux propriétaires des lots concernés un accès à leurs lots à partir du chemin public ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à l'acquisition du chemin qui traverse le lot 5 403 265 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à l'ouverture du chemin qui traverse le lot 5 403 265 comme étant un chemin public ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle ouverture ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-06-18 qui mentionne le lot 5 403 235 au lieu de 5 403 365 est maintenant caduque;

À ces causes, il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton procède à l'acquisition du chemin qui traverse le lot 5 403 265, ce chemin étant plus amplement illustré au plan joint à la présente résolution, sous l'annexe « A », pour en faire partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton mandate l'arpenteur-géomètre Daniel Parent, pour la préparation d'une description technique en vue de décrire les limites du chemin traversant le lot 5 403 265 et d'obtenir un numéro de lot distinct ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton procède à l'ouverture du chemin qui traverse le lot 5 403 265 comme chemin public ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît, par la présente, que l'assiette de ce chemin est affectée à l'utilité publique ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton décrète que ce nouveau chemin porte le nom de chemin Marquis ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise le directeur général par intérim et le maire à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7.3.10 Entente avec la compagnie 9092-7070 QUÉBEC INC

2020-09-25

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du gravier par le contremaître de voirie ne rencontre pas les qualités requises;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU de ne pas conclure d'entente avec la compagnie 9092-7070 QUÉBEC INC et de poursuivre les appels d'offres pour le gravier nécessaire au rechargement des chemins.

ADOPTÉE

7.4 Environnement

7.4.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 17 au 25 octobre 2020

2020-09-26

CONSIDÉRANT l'objectif du gouvernement du Québec de bannir les matières organiques résiduelles des bacs de déchets d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la Politique sur le développement durable adoptée par la Municipalité en 2014;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de participer au défi annuel des Municipalités en sensibilisant les citoyens au bannissement des déchets organiques dans le bac à déchet.

ADOPTÉE

7.5 Loisirs

7.5.1 El Toon

La directrice générale fait le compte rendu du tournoi. L'événement a généré des profits malgré la pandémie qui est en cours. Plus de dépenses ont été nécessaire pour les mesures de protection tels que l'achat de gel désinfectant.

7.5.2 Bancs pour le terrain de jeux des Loisirs

2020-09-27

CONSIDÉRANT QUE les installations actuelles ne permettent pas aux parents de surveiller leurs enfants confortablement;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'acheter deux bancs Jazz Classique H-14 000 posés sur dalles de béton pour le terrain de jeux des Loisirs.

ADOPTÉE

7.5.3 Toiture salle des Loisirs

2020-09-28

CONSIDÉRANT QUE la structure du toit de la salle des Loisirs nécessite une attention immédiate par des ingénieurs;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de St-Georges Structure et civil au coût de 2 500 \$.

ADOPTÉE

8. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2020-09-29

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 147 096,95 \$ en référence aux chèques nos 202000502 à 202000587 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 106 225,98 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 53 283,32 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

2020-09-30

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas d'assistance.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-09-31

Il est proposé par *Lee Brazel*

De clore la présente séance à 21h36 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

- ⁱ Résolution envoyée par courriel à la Ministre MAMH, à la Ministre responsable des Affaires gouvernementales et au Ministre des Finances 2020-09-15
- ⁱⁱ Résolution envoyée par courrier avec dossier du client à la CPTAQ 2020-09-
- ⁱⁱⁱ Résolution envoyée par courrier avec dossier du client à la CPAQ 2020-09-
- ^{iv} Résolution envoyée par courriel à Mme Royer 2020-09-15
- ^v Rapport affiché aux endroits identifiés par le Conseil 2020-09-16
- ^{vi} Résolution envoyée par courrier aux soumissionnaires 2020-09-16